

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 08399
Numéro SIREN : 411 105 117
Nom ou dénomination : 123billets

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 22876

123billets
Société par Actions Simplifiée au capital de 35 000 €
Siège social : ZAC Port d'Ivry – 9 rue des Bateaux Lavois – 94200 Ivry-sur-Seine
411 105 117 RCS CRETEIL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 14 JUIN 2023

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 faisant apparaître un bénéfice de 3 150 193,75 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et dans les rapports susvisés, et donne quitus au Président pour l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate qu'il n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

TROISIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par un bénéfice de 3 150 193,75 € de la façon suivante :

Origines

- Report à nouveau antérieur	1 495 992,43 €
- Résultat de l'exercice	3 150 193,75 €

4 646 186,18 €

Affectation

- Dividendes (500 actions x 9 292,30 €)	4 646 150,00 €
- Nouveau Report à nouveau	36,18 €

Total 4 646 186,18 €

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les dividendes ou autres revenus mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

- un dividende de 10 000 € par action a été versé au titre de l'exercice 2021
- pas de dividende versé au titre de l'exercice 2020
- pas de dividende versé au titre de l'exercice 2019.

QUATRIEME DECISION

Renouvellement du mandat du Président

L'Associé Unique, constatant que le mandat de Président de Monsieur Arnaud AVERSENG arrive à échéance à l'issue des présentes décisions, décide en conséquence de le renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'aux décisions de l'associé unique appelé dans l'année 2024 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
